



Accident sur parking prive

Par **berthevas**, le **09/01/2012** à **18:30**

Bonjour,

Le jour d'un mariage, en arrivant sur un parking boise de la salle louée pour cette occasion, une voiture s'est empalée sur une souche d'arbre : arbre coupe à 30 cm du sol et non signalé.

La propriétaire ne veut rien entendre quant à sa responsabilité.

Que dit la loi dans ce cas précis ?

merci

Par **amajuris**, le **09/01/2012** à **20:21**

bjr,

si le parking est ouverte à la circulation publique, le code de la route s'applique.

que le conducteur du véhicule fasse une déclaration à son assurance qui se débrouillera.

une souche qui dépasse du sol de 30 cm se voit peut être pas un jour de mariage mais quand même.

cdt